



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Sennecey-lès-Dijon - ZAC "des Fontaines" - Déclassement du domaine public d'emprises foncières - Cession à la SPLAAD

Par concession d'aménagement en date du 10 novembre 2009, la commune de Sennecey-lès-Dijon a confié à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) la maîtrise foncière, l'aménagement et la réalisation de l'opération "ZAC des Fontaines", dédiée à une opération d'ensemble à vocation d'habitat. Ce secteur correspond au site de projet n°1 inscrit au PLUi-HD, pour un total de 350 logements.

Dans le cadre de cette opération, la SPLAAD procède au réaménagement de la voirie desservant l'opération. Deux petites emprises d'une superficie totale d'environ 251 m², correspondant à deux fossés remblayés ne remplissent plus leur fonction d'évacuation des eaux pluviales suite aux réaménagements prévus par la SPLAAD dans le cadre de la ZAC, et peuvent être intégrées aux futures opérations immobilières riveraines. Ces emprises dépendant du domaine public métropolitain, il convient préalablement à leur cession, de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement.

Il est précisé que le déclassement de ces emprises foncières ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, celui-ci est dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de céder ces emprises à la SPLAAD moyennant le prix de 29 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine.

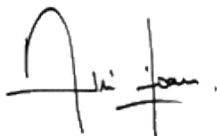
Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **de désaffecter** et de déclasser du domaine public métropolitain, deux emprises foncières situées dans la ZAC "des Fontaines" à Sennecey-lès-Dijon, d'une superficie totale d'environ 251 m² ;
- **de céder** ces emprises à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD), moyennant le prix de 29 € le m² ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN POUR : 39
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

